

POXYFIX Composant B

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 15/12/2014

Date de révision: 15/12/2014

Remplace la fiche: 21/06/2012

Version: 14.1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : POXYFIX Composant B
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel
Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange : Durcisseur pour résine époxy

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SPECIES
RN 96 NAPOLLON
13781 AUBAGNE - FRANCE
T +33 (0)4 42 369 300 - F +33 (0)4 42 369 309
laboratoire@species.fr - www.everfast.fr

1.4.

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence |
|--------|-------------------|---------|----------------------|
| FRANCE | ORFILA | | +33 (0)1 45 42 59 59 |

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Oral) H302
Acute Tox. 4 (Dermal) H312
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist) H332
Skin Corr. 1A H314
Skin Sens. 1 H317
Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Xn; R20/21/22
C; R34
R43
R52/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

2.2. Éléments

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Composants dangereux : alcool benzylique, 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine, m-phénylènebis (methylamine)
Mentions de danger (CLP) : H302+H312+H332 - Nocif en cas d
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

POXYFIX Composant B

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Conseils de prudence (CLP)

- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- : P260 - Ne pas respirer les vapeurs, fumées, aérosols
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P301+P312 - de malaise ISON, un médecin en cas
P301+P330+P331 -
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA maintenir
P304+P340 - dans une position où elle peut confortablement respirer
P305+P351+P338 - pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon la directive 67/548/CEE | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---|--|------|--|--|
| alcool benzylique | (n° CAS) 100-51-6 (Numéro CE) 202-859-9 (Numéro index) 603-057-00-5 | < 50 | Xn; R20/22 | Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Oral), H302 |
| 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine | (n° CAS) 2855-13-2 (Numéro CE) 220-666-8 (Numéro index) 612-067-00-9 | < 50 | Xn; R21/22 C; R34 R43 R52/53 | Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412 |
| m-phénylenebis (methylamine) | (n° CAS) 1477-55-0 (Numéro CE) 216-032-5 | < 10 | Xn; R20/22 C; R35 R43 R52/53 | Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Corr. 1A, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412 |

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Mesures spécifiques (voir contaminés avant réutilisation. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et à l'eau savonneuse. En cas de brûlure ou d'allergie cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer abondamment les yeux pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Symptômes/lésions après inhalation : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Nocif par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

POXYFIX Composant B

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Symptômes/lésions après contact avec la peau : L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé. Nocif par contact cutané.

POXYFIX Composant B

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre incendie

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Pas d'informations complémentaires disponibles

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures : Aérer la zone.

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à des autres matières.

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver ... soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: individuelle

| m-phénylènebis (méthylamine) (1477-55-0) | | |
|--|--------------------------|-----------------------|
| France | Nom local | m-Xylène- , '-diamine |
| France | VLE (mg/m ³) | 0,1 mg/m ³ |

POXYFIX Composant B

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

8.2. Contrôles de

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Porter des gants de protection

| Type | Matériau | Pénétration | Épaisseur (mm) | Penetration | Norme |
|---------------------|--|------------------|----------------|-------------|----------|
| Gants réutilisables | Chlorure de polyvinyl (PVC), Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc butyle | 3 (> 60 minutes) | 0,4 mm minimum | 3 (> 0.65) | EN 374-2 |

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial

| Type | Utilisation | Caractéristiques | Norme |
|-------------------------------------|-------------|----------------------------|-------|
| Masque facial, Lunettes de sécurité | | avec protections latérales | |

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Porter un masque approprié

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : jaunâtre. |
| Odeur | : odeur ammoniacale. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : 11 |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : 200 °C |
| Point d'éclair | : 105 °C |
| Température d'auto-inflammation | : > 400 °C |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Ininflammable |
| Pression de vapeur | : < 0,98 mm Hg à 21 °C |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : 1,04 |
| Masse volumique | : 1,04 g/cm ³ à 21 °C |
| Solubilité | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

EVERFAST FLOXY FIX Composant B

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion. Cutané: Nocif par contact cutané.
Inhalation:poussière,brouillard: Nocif par inhalation.

| EVERFAST FLOXY FIX Composant B | |
|---|----------------------------------|
| DL50 orale rat | 1230 mg/kg |
| ATE CLP (voie cutanée) | 1100,000 mg/kg de poids corporel |
| ATE CLP (poussières, brouillard) | 2,273 mg/l/4h |
| m-phénylenebis (methylamine) (1477-55-0) | |
| DL50 cutanée lapin | 2000 mg/kg |
| alcool benzylique (100-51-6) | |
| DL50 cutanée lapin | 2000 mg/kg |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | 4178 mg/l |
| 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine (2855-13-2) | |
| DL50 cutanée lapin | 2000 mg/kg |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
pH: 11

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite
pH: 11

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Nocif par inhalation.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| m-phénylenebis (methylamine) (1477-55-0) | |
|--|--|
| CEr50 (autres plantes aquatiques) | 12 mg/l 72 h - Scenedesmus subspicatus |
| alcool benzylique (100-51-6) | |
| CL50 poisson 1 | 10 mg/l 96 h - Crapet arlequin (Lepomis macrochirus) |
| CL50 poissons 2 | 460 mg/l 96 h - Tête de boule (Pimephales promelas) |
| ErC50 (algues) | 700 mg/l 72 h - Algues |

EVERFAST FLOXY FIX Composant B

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

12.2. Persistance et dégradabilité

EVERFAST FLOXY FIX Composant B

| | |
|------------------------------|---|
| Persistance et dégradabilité | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. |
|------------------------------|---|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

EVERFAST FLOXY FIX Composant B

| | |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/réceptif dans ...

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

| | |
|---------------|--------|
| N° ONU (ADR) | : 2735 |
| N° ONU (IMDG) | : 2735 |
| N° ONU (IATA) | : 2735 |
| N° ONU (ADN) | : 2735 |
| N° ONU (RID) | : 2735 |

14.2. unies

| | |
|--|---|
| Désignation officielle de transport (ADR) | : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. |
| Désignation officielle de transport (IMDG) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (IATA) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (ADN) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (RID) | : Non applicable |
| Description document de transport (ADR) | : UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A., 8, III, (E) |
| Description document de transport (IMDG) | : UN 2735, 8, III |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8
Étiquettes de danger (ADR) : 8



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8
Étiquettes de danger (IMDG) : 8



IATA

EVERFAST FLOXY FIX Composant B

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8
Étiquettes de danger (IATA) : 8



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8
Étiquettes de danger (RID) : 8



14.4. Groupe

Groupe d'emballage (ADR) : III
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) : III
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C7
Dispositions spéciales (ADR) : 274
Quantités limitées (ADR) : 5l
Quantités exceptées (ADR) : E1
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à en commun (ADR) : MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP28
Code-citerne (ADR) : L4BN
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12
Danger n° (code Kemler) : 80
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

EVERFAST FLOXY FIX Composant B

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| | |
|-------------------------------------|--|
| Acute Tox. 3 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3 |
| Acute Tox. 4 (Dermal) | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist) | Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 |
| Aquatic Chronic 3 | Dangereux pour le milieu aquatique Danger chronique, Catégorie 3 |
| Skin Corr. 1A | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A |
| Skin Corr. 1B | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion |
| H312 | Nocif par contact cutané |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée |
| H331 | Toxique par inhalation |
| H332 | Nocif par inhalation |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| R20/21/22 | Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion |
| R20/22 | Nocif par inhalation et par ingestion |
| R21/22 | Nocif par contact avec la peau et par ingestion |
| R34 | Provoque des brûlures |
| R35 | Provoque de graves brûlures |
| R43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau |
| R52/53 | Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique |
| C | Corrosif |
| Xn | Nocif |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de l'interprétation comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit